



Avis d'Appel Public à la Concurrence. MP 2014 - 07

1. Identification de la Collectivité qui passe le Marché :

Agence du Tourisme de la Corse.- Service des Affaires Juridiques
17 Bd du Roi Jérôme. B.P 19. 20181 Ajaccio
Tel: 04.95.51.77.97 Fax: 04.95.51.14.40

2. Procédure de passation :

La présente consultation est une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Code CPV: 67131000-4 Services de gestion de portefeuilles

3. Objet du Marché :

Le présent marché a pour objet la mise en place d'un Plan d'Epargne Entreprise pour le personnel de l'Agence du Tourisme de la Corse. Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de l'acheteur public pour son principe (ATC/CA/5/9 en date du 27 novembre 2008).

4. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans. La date d'effet du Plan d'Epargne Entreprise est la date de reçu de la notification du marché. Si d'ici là, le délai dont dispose l'assureur est trop court pour émettre les pièces du contrat définitif, l'acte d'engagement sera valable jusqu'à la remise du contrat définitif. Ce dernier devra être remis, le cas échéant, dans le mois suivant la notification par l'Agence du Tourisme de la Corse.

5. Caractéristiques principales :

Financement du marché : fonds propres de l'acheteur public.

Imputation budgétaire : Comptes **64118**

6. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après:

Rang	Critère de jugement des offres	Coefficients pondération	de
1	Valeur technique appréciée au vu du mémoire technique (qualité du service, conseil et suivi du PEE, intérêt garanti)	50%	
2	Prix (coût des prestations proposées, dont frais de tenue de compte et éventuels frais de mise en place)	50%	

7. Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

8. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues et le dossier de candidature retiré :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) : Collectivité Territoriale de Corse - Agence du Tourisme de la Corse Service des affaires juridiques et marchés publics 17, boulevard Roi Jérôme BP 19 20181 AJACCIO cedex 01 Françoise LECA tel:0495517797 mail: fleca@ctc-atc.com	Renseignement(s) technique(s) : Collectivité Territoriale de Corse - Agence du Tourisme de la Corse Responsable Administration générale 17, boulevard Roi Jérôme BP 19 20181 AJACCIO cedex 01 Marie-Françoise POGGIONOVO tel: 0495517775 mail: mfpoggionovo@ctc-atc.com
--	---

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9. Conditions d'envoi ou de remise des plis :

9.1-Transmission sous support papier

Selon les conditions du RC-CA.

9.2-Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : www.achatspublicscorse.com avec acheteur public : Agence du Tourisme de la Corse.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

10. Rédaction des Offres / Prix : Les Offres devront être rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.

11. Voies et délais de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

12. Date d'envoi à la publication : le mardi 13 mai 2014

13. Délai de remise des offres : le lundi 30 juin 2014 à 17 heures (heure française).